



# CONSEIL MUNICIPAL

## Rapport

**LUNDI 19 MAI 2025 à 17H00**

**Hôtel de Ville**

Ouverture de la séance : **17h03**

Fin de la séance : **18h30**

1 - Karine PEPIN	P	7 – Daniel POUILLAIN	A	13 – Michèle BELLET	P
2 - Gilles FRELAUT	P	8 – Sandrine LUCAS	A	14 – Véronique BRUNEL	A
3 - Mireille ELIE	P	9 – Valérie LESAGE	AE	15 – Jocelyne VASSE	P
4 – Pascal TACCONI	A	10 – Jean-Marc PRUVOST	AE	16 – Daniel MONFRAY	AE
5 - Sabrina CATEL	P	11 – Jacky HUCHER	A	17 – Oriane MARTINON	A
6 – Laurence LAINE	AE	12 – Armelle MOUSSE	P		

**Pouvoirs : //**

### Absents Excusés :

Laurence Lainé, Valérie Lesage, Jean-Marc Pruvost, Véronique Brunel, Daniel Monfray

### Absents :

Pascal Tacconi, Daniel Poullain, Sandrine Lucas, Jacky Hucher, Oriane Martinon

*Pour mémoire, quorum non atteint à la séance du 15 mai 2025.*

Nomination d'un secrétaire de séance : **Gilles FRELAUT**

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que la séance est enregistrée ce qui facilitera la rédaction du procès-verbal.

Madame la Maire demande autorisation au Conseil Municipal de voter toutes les délibérations à mains levées, l'unanimité est obligatoire.

VOTE		
Abstention _/_	Contre _/_	Pour _7_

**Madame la Maire informe de la modification de l'ordre du jour, à savoir la présentation des points concernant l'Eau et Assainissement en début de séance.**

## **I. ADMINISTRATION GENERALE**

### **❖ Procès-Verbal du Conseil Municipal du 03 avril 2025**

Document transmis avec la convocation

<b>VOTE</b>		
<b>Abstention</b> _ / _	<b>Contre</b> _ / _	<b>Pour</b> _ / _

Reporté au prochain Conseil Municipal

### **❖ Demande d'installation d'un Kiosque à Pizza – Zone des Aulnaies**

Monsieur Cherfi Hassan, propriétaire de l'enseigne Délice Pizza Saint-Saëns, 8 rue Félix Faure, souhaite pouvoir installer un kiosque à pizza sur la zone des Aulnaies, précisément sur la dalle initialement prévue à cet effet lors du Conseil Municipal du 29 juin 2021.

Les termes de cette mise à disposition seront notifiés dans une convention de mise à disposition.

Madame la Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal :

<b>VOTE</b>		
<b>Abstention</b> _ 2 _	<b>Contre</b> _ / _	<b>Pour</b> _ 5 _

## **II. FINANCES**

### **❖ Modification des tarifs communaux**

Il s'agit de modifier les tarifs pratiqués lors des manifestations exceptionnelles.  
Madame la Maire propose au Conseil Municipal de fixer le tarif à 25.00 € la place.

Madame la Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal :

<b>VOTE</b>		
<b>Abstention</b> _ / _	<b>Contre</b> _ / _	<b>Pour</b> _ 7 _

### ❖ Garantie d'emprunt LOGEAL

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que LOGEAL Immobilière à solliciter auprès de la collectivité une demande de garantie d'emprunt finançant des travaux de rénovation énergétique des logements situés au 27 rue d'Haussez.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 51 745.29 €.

Les financements prévisionnels se décomposent comme suit :

- Subvention Palulos : 19 000.00 €
- Eco Prêt Banque des Territoires : 32 700.00 €
- Fonds Propres : 45.29 €

Seul le prêt contracté auprès de la Banque des Territoires d'un montant de 32 700.00 € et pour une durée de 20 ans nécessite une garantie de la commune.

Aussi Madame la Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal :

VOTE		
Abstention _ / _	Contre _ / _	Pour _ 7 _

### III. URBANISME / PATRIMOINE

#### ❖ Convention CC Bray Eawy / Argan / Commune de Saint-Saëns

##### Document joint avec la convocation

Madame la Maire sollicite l'avis de Conseil Municipal concernant la convention.

Celle-ci ayant pour objet :

- La CCBE réalisera la viabilisation du terrain cadastré Zn17 en réalisant les travaux définis dans le programme en Annexe 4 :
- La communauté de communes Bray Eawy en association de la Commune de Saint-Saëns s'engage à obtenir la mise en compatibilité du PLU conformément à l'Annexe 5 de sorte qu'Argan puisse réaliser son projet de construction sur l'intégralité du terrain :
- Argan acquiert auprès de CCBE et de la Commune de Saint-Saëns, les parcelles voisines identifiées sur le plan figurant en Annexe n°2 et s'engage à signer des promesses de vente avec les Sociétés LDA et TUBAO, le tout sous conditions suspensives et dans les conditions définies à l'article 2 ci-dessous.

Madame la Maire sollicite l'avis de Conseil Municipal concernant la convention.

VOTE		
Abstention _ / _	Contre _ / _	Pour _ 7 _

Sous condition suspensive du retrait de l'article 3.4 de ladite convention "participation de la commune de Saint-Saëns aux travaux de la viabilisation de la ZN 17 ».

## ❖ Vente du terrain AZ 249 - Zone des Aulnaies

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que la Société CVInternational SAS souhaite acquérir la parcelle AZ249 sur la Zone des Aulnaies, parcelle qui permettrait à l'entreprise de pouvoir bénéficier d'une parcelle pouvant accueillir un atelier ainsi que des bureaux.

Cette entreprise spécialisée en fonderie sous pression propose d'installer une partie de ces locaux sur la zone des aulnaies. Cette installation permettrait la création de 6 postes en 2 phases.

Le prix du m<sup>2</sup> est estimé à 12.44 €, ce qui représente un montant total de 2 488.00 € pour une surface de 200 m<sup>2</sup>.

Aussi Madame la Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal :

VOTE		
Abstention	Contre	Pour
— / —	— / —	— 7 —

## IV. EAU ET ASSAINISSEMENT

### ❖ Avenant n°2 – DSP Eau et Assainissement

#### Document joint avec la convocation

Présentation faite par Monsieur Thérain :

Objet de l'avenant :

La Collectivité a confié à VE-CGE l'exploitation de son service public d'eau potable et d'assainissement collectif par un contrat exécutoire depuis le 29 juin 2024, modifié depuis par un avenant et ci-après dénommé le « Contrat »

La Collectivité a fait le choix de renforcer la sectorisation de son réseau en ajoutant trois débitmètres supplémentaires. L'objectif de ces travaux est de contribuer à l'amélioration de son rendement de réseau et concomitamment œuvrer en faveur de la protection de la ressource en eau. Ces travaux auront également pour conséquence de diminuer sur la facture d'un abonné de la Collectivité le montant liée à la réforme de la redevance de performance eau potable puisqu'ils permettent d'améliorer le rendement du réseau.

Par ailleurs, la Collectivité a fait le choix d'installer deux pièges à macro déchets sur les deux exutoires situés aux ponts Rue du Général de Gaulle et Rue de la Forge afin de répondre à la problématique de présence de déchets dans le cours d'eau "la Varenne" lors de fortes précipitations et ainsi préserver le milieu naturel.

Ainsi, la Collectivité a demandé à VE-CGE d'intégrer ces trois nouveaux débitmètres et ces deux pièges à macro déchets, ci-après dénommés "Nouveaux Ouvrages", au périmètre du Contrat et de compléter l'inventaire en conséquence lorsqu'ils auront été mis en place.

La gestion de ces Nouveaux Ouvrages devrait entraîner, pour VE-CGE, des coûts d'exploitation et de renouvellement supplémentaires par rapport à l'équilibre économique du Contrat tel qu'il a été négocié à l'origine par les Parties.

Afin de prendre en compte ces Nouveaux Ouvrages, les Parties sont convenues que l'ensemble des opérations de renouvellement seront réalisées uniquement via un plan prévisionnel communiqué à

titre indicatif. Ce nouveau mode de suivi permettra d'améliorer la lisibilité des opérations de renouvellement y compris des Nouveaux Ouvrages sans modifier le montant des dotations allouées. La Collectivité demande à VE-CGE, qui l'accepte, de procéder aux contrôles périodiques de performances prévus dans le règlement départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) des poteaux et bouches d'incendie situés sur son périmètre.

Sur le fondement de l'article L.3135-1 alinéa 6 du Code de la commande publique, les Parties sont convenues de la conclusion du présent avenant qui tire les conséquences techniques, administratives et financières de la nécessité d'intégrer les nouveaux ouvrages au Contrat.

Madame la Maire sollicite l'avis de Conseil Municipal concernant l'avenant n°2.

VOTE		
Abstention _ / _	Contre _ / _	Pour _ 7 _

#### ❖ Le Règlement du Service de l'Eau

Présentation faite par Monsieur Thérain.

Madame la Maire sollicite l'avis de Conseil Municipal concernant le Règlement du Service de l'Eau.

VOTE		
Abstention _ / _	Contre _ / _	Pour _ 7 _